



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du : Mardi 4 juillet 2023

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : MM. BENOIT Christophe, Vincent CASERTA, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Mme Rosette GERMANO, M. Yassine KHELIF, Mme Véronique LAINE, MM. Antoine MANCINO, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Mathieu SAVY, Patrick SCALA.

Excusé(s) : Mme Laurence ANTIMI, M. Patrick BEL ABBES, Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Claude COLOMBO, Frank KODJABACHIAN, Roger LAURENZI, Willy PONT représenté par M. Antoine MANCINO.

Assistent : Mmes Camille TORRENTE, Florence DERBESY, M. Raphaël BOUTIN

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par voie dématérialisée.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL U14 - Engagements

Le Comité de Direction prend note que :

- lors de l'élaboration du procès-verbal de la Commission Régionale des Activités Sportives, un décalage de cellule dans le fichier Excel a entraîné une erreur de décompte des points des 65 clubs candidats en CR U14 ;
- il s'agit d'une erreur humaine pour laquelle le Directeur Général a présenté les excuses de l'Administration Régionale ;
- la liste communiquée aux clubs mardi 27 juin à 16h00 comprenant le classement desdits clubs était donc erronée ;
- rapidement avisé, le Service des Activités Sportives a informé les clubs de cette erreur, dès le mercredi matin, et la Commission Régionale des Activités Sportives a publié, dès le mercredi 28 juin en fin d'après-midi un nouveau PV retirant le précédent, et publiant un nouveau classement conforme à la réglementation en vigueur ;
- le classement final U14 R publié a été établi en application du Règlement du Championnat Régional U14 et de l'annexe relative au dossier d'entrée définissant les critères qui ne pouvaient être ignorés par les clubs puisque votés par l'Assemblée Générale du 17 décembre dernier à 79,69 % des suffrages exprimés ;

- 7 clubs ne figurant plus dans la liste des 30 clubs sélectionnés suite au procès-verbal rectificatif s'appuient sur cette erreur matérielle afin de bénéficier d'un « repêchage » qui ne reposerait cependant sur aucune base réglementaire ;

- 4 clubs ayant fait appel de leur classement, il existe plusieurs instances en cours et des voies de recours internes qui ne sont pas épuisées ;

Par conséquent, le Comité de Direction estime à l'unanimité des membres présents qu'il est dans l'incapacité de faire droit aux demandes de repêchages des clubs et qu'il convient de ne pas interférer dans les procédures réglementaires en cours.

En outre, le Comité de Direction :

- présente ses sincères excuses aux sept clubs concernés pour cette erreur matérielle ;

- dénonce le climat délétère et les pressions subies suite à cette malheureuse erreur de manipulation informatique qui relève de l'erreur humaine et a été corrigée en moins de 24 heures, ne permettant pas ainsi de créer un préjudice justifiant de tels comportements ;

- souhaite engager une réflexion en vue de la suppression du Championnat Régional U14, constatant l'incapacité de faire accepter un accès sur dossier d'entrée avec des critères, les difficultés liées à leur calcul, ainsi que les contestations permanentes de clubs estimant tous avoir leur place dans ce championnat.

Le Comité de Direction se réserve le droit d'évoquer ce dossier lors de sa prochaine réunion du mardi 11 juillet 2023 en fonction de l'état d'avancement des procédures en cours.

Eric BORGHINI
Président